

AB PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 20 Boulevard de la Résistance – 03200 VICHY
818 988 297 RCS CUSSET

(Ci-après la « **Société** »)

ACTE EMPORTANT CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIES

Etabli conformément à l'article 21 des statuts

Les soussignés :

- **La société A3B**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 20 Boulevard de la Résistance – 03200 VICHY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 753 389 386, propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales,
- **Monsieur Alexandre BOYER**, né le 15 février 1988 à BEAUMONT (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 20 Boulevard de la Résistance – 03200 VICHY, propriétaire d'une (1) part sociale,

Seuls associés de la Société (les « **Associés** ») et détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société, ont pris, conformément à l'article 1854 du Code civil, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Gérant ;
- Modification de l'objet social de la Société ;
- Transformation de la Société en société civile immobilière ;
- Modification de la dénomination sociale de la Société ;
- Nomination du Gérant et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Constatation de la transformation de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Lecture du rapport du Gérant

Les Associés,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant,

Approuvent les éléments présentés dans ledit rapport.

DEUXIEME DECISION

Modification de l'objet social de la Société

Les Associés,

Décident de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société sera renuméroté et rédigé ainsi qu'il suit :

« 3. **OBJET**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou par tout autre moyen de tous biens immobiliers à usage commercial, professionnel et d'habitation,*
- *La mise en valeur de ces immeubles, notamment par aménagements, améliorations, édifications de constructions pour toutes destination,*
- *L'achat, la prise à bail et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis et leur administration et exploitation,*
- *Plus généralement toutes opérations financières, et notamment la conclusion d'emprunts, d'actes de cautionnement ou toutes autres garanties, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil,*
- *La gestion du patrimoine social, et notamment, tous les placements ou investissements à caractère financier,*
- *La prise de participation dans toutes sociétés, entreprises ou entités dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien, ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social,*
- *Et en général toutes opérations civiles se rattachant, directement ou indirectement à l'objet social. »*

TROISIEME DECISION

Transformation de la Société en société civile immobilière

Les Associés,

Après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies en vue de l'opération envisagée,

Décident, en application des dispositions de l'article L227-9 du Code de commerce, de transformer la Société en société civile immobilière à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Sous sa nouvelle forme, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant la société civile et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Son capital reste fixé à la somme de 1.000 euros divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et attribuées à :

- **La société A3B,**
A hauteur de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts,
Numérotées de 1 à 99.
- **Monsieur Alexandre BOYER,**
A hauteur d'une (1) part,
Numérotée 100.

Conformément à l'article 206-3 du Code général des impôts, la Société restera soumise à l'impôt sur les sociétés.

QUATRIEME DECISION

Modification de la dénomination sociale de la Société

Les Associés,

En conséquence des décisions qui précèdent,

Décident d'adopter l'article 2 des nouveaux statuts qui sera rédigé comme suit :

« 2. DENOMINATION

La société est dénommée « ROME ».

Cette dénomination doit figurer sur l'ensemble des actes et documents émanant de la Société et destiné aux tiers, et doit être précédée ou suivie des mots « Société civile immobilière » ou « SCI », de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés. »

CINQUIEME DECISION

Nomination du Gérant et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération

Les Associés,

En conséquence de la décision de transformation qui précède,

Prennent acte de la démission de Monsieur Alexandre BOYER de son mandat de Gérant à compter de ce jour,

Nomme en qualité de Gérant de la Société sans limitation de durée :

- **Monsieur Alexandre BOYER,**
Né le 15 février 1988 à BEAUMONT (63)
De nationalité française,
Domicilié 20 Boulevard de la Résistance – 03200 VICHY

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Le Gérant sera tenu de consacrer le temps nécessaire aux affaires sociales ; il disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites fixées par les statuts et l'objet social.

La rémunération du Gérant sera, le cas échéant, déterminée par acte séparé.

Les frais exposés par le Gérant dans le cadre de son mandat social lui seront remboursés sur justificatifs.

SIXIEME DECISION

Adoption des statuts sous leur nouvelle forme

Les Associés,

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société civile et des décisions qui précèdent,

Adoptent article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent acte.

SEPTIEME DECISION

Constatation de la transformation de la Société

Les Associés,

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent,

Constatent que la transformation de la Société en société civile immobilière est définitivement réalisée.

Décident que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2025 n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société civile.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code civil relatives aux sociétés civiles.

Les Associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code civil relatives aux sociétés civiles.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société civile.

HUITIEME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Les Associés,

Donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

Le présent acte sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social de la Société et un exemplaire sera conservé dans les archives sociales.

Acte signé via la plateforme de signature électronique Docusign administrée par Maître Adrien LEPROUX, associé du cabinet LGMA, sis 25 rue de la Dalbade 31000 Toulouse.

Les signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confèrent date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service Docusign.

Fait électroniquement,
Le 18 septembre 2025

La société A3B Représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre BOYER <i>Associée</i>	Signé par : <i>Alexandre BOYER</i> B0CC6A136C684D2...
Monsieur Alexandre BOYER <i>Associé</i>	Signé par : <i>Alexandre BOYER</i> B0CC6A136C684D2...